



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE
DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2018**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme GROFF.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU les articles L 262-1, R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de Solidarité active,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-4-1/n° CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2018-1-10-3 du 26 janvier 2018 relative aux subventions de fonctionnement 2018,

VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa réunion en date du 6 avril 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde aux structures, figurant dans le tableau joint en annexe 1, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, approuve et autorise la Présidente à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions sur la base de la convention-type, jointe à la présente délibération ;
- Accorde aux structures CIAREM et CONTACT PLUS, figurant dans le tableau joint en annexe 2, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, approuve et autorise la Présidente à signer avec ces structures les avenants afférents à ces subventions, joints à la présente délibération ;
- Accorde aux structures ALSA et URSIEA figurant dans le tableau joint en annexe 3, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, approuve et autorise la Présidente à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions, jointes à la présente délibération.

Le montant des subventions s'élève à 3 622 989 €, soit 3 425 489 € sur les crédits d'insertion (autorisations d'engagements), 80 000 € au titre de la Politique de la Ville, 50 000 € au titre du plan régional de professionnalisation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique et 67 500 € au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité à ALSA.

Il se répartit comme suit :

- 3 141 246 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement)
- 265 043 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-010 (Autorisation d'Engagement-Ville de Mulhouse)
- 19 200 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-010 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue)
- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Politique de la Ville-CIDFF, Mobilité pour l'Emploi)
- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (URSIEA),
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-010 (ALSA).

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité